



Rétribution de l'accompagnement du stage pastoral et du semestre pratique; crédit récurrent; décision

Proposition:

1. Le Synode décide d'accorder un crédit récurrent pour financer la rétribution de l'accompagnement du stage et du semestre pratique.
2. Le crédit est calculé d'après le nombre de stages accompagnés et de semestres pratiques par année et le montant de l'indemnité forfaitaire de CHF 1000.- par accompagnement. Il est inscrit en tant que dépense liée dans le budget et dans les comptes sous le numéro 610.302.03.

Explication

A l'origine, l'accompagnement du stage incombait aux membres du corps pastoral à titre bénévole, ce qui est encore le cas de l'accompagnement des semestres pratiques (SP). Pour les stages, la raison était que le ou la stagiaire avait besoin d'un accompagnement rapproché au début de son stage, mais qu'à la fin de celui-ci, il ou elle pouvait accomplir tant de tâches de manière autonome que finalement les charges et produits s'équilibraient. Pour ce qui est du SP, l'objectif initial consistait d'abord à familiariser le stagiaire avec les tâches pastorales.

Au cours des vingt dernières années, la formation pratique menant au pastorat a connu de profondes mutations. De nos jours, pour accompagner un stage, il faut des rencontres d'étude plus fréquentes, des entretiens d'évaluation professionnalisés, davantage de rapports et de nombreuses qualifications. De plus, un cours de pasteur formateur et pasteure formatrice est exigé par principe pour un accompagnement. Des enquêtes du KOPTA réalisées parmi les pasteurs et pasteures maîtres de stage ont montré que l'on ne peut compter désormais que sur une compensation de 50% en moyenne du temps investi suite à ces changements. L'investissement dans le SP a aussi augmenté, non seulement du point de vue quantitatif mais aussi qualitatif. Il n'y a pas de retour sur investissement; à vrai dire, dans certains cas, ce stage doit servir en quelque sorte de rattrapage pour une socialisation ecclésiale qui a fait défaut en raison de l'éloignement de l'Eglise de nombreux étudiants et étudiantes en théologie. En outre, depuis l'introduction du modèle de Bologne, les pasteurs et pasteures de stage sont tenus de donner, dans leur rapport de SP, des recommandations sur le développement des stagiaires et de s'exprimer sur leur aptitude professionnelle. Il est tenu compte de ce rapport lors de l'admission au stage. Enfin, la

confrontation avec la pratique de l'Eglise provoque assez souvent des crises chez les stagiaires, que la personne accompagnante doit savoir gérer.

Dans notre société moderne, l'activité pastorale devient de plus en plus exigeante. C'est pourquoi la formation pratique des pasteurs et pasteures dans les stages a toujours été améliorée au cours des années et continuera à l'être. En corrélation, les exigences posées aux formateurs sont toujours plus élevées, ce qui a finalement débouché sur la création d'études de formateurs et formatrices de pasteurs et pasteures. Il y a sept ans, le délégué aux affaires ecclésiastiques a réagi à cette nouvelle situation en accordant une semaine supplémentaire de vacances à titre d'«honoraire» pour l'accompagnement d'un stage. Mais les charges effectives ne sont pas compensées pour autant. Les formateurs et formatrices de pasteurs et pasteures reçoivent de l'Eglise une lettre de remerciement et un bon pour un livre (CHF 100.-).

La demande d'une rétribution pour l'accompagnement du stage a été portée à plusieurs reprises par les formateurs et formatrices de pasteurs et pasteures à la connaissance de la direction du KOPTA et, de là, transmise au Conseil de formation. Une des raisons principales est qu'un accompagnement de cette importance n'est pas faisable pendant le temps de travail défini dans le descriptif de poste et qu'il a été assuré jusqu'ici en grande partie à titre honorifique. Vu que l'accompagnement des stages catéchétiques est déjà rémunéré aujourd'hui, il devient difficile de justifier le renoncement à une rétribution dans le cas de stages et de SP.

En guise d'estimation: le stage pastoral dure 36 semaines (sans les cours et les journées d'étude) et le semestre pratique 13 semaines. Le Conseil synodal propose de rémunérer l'accompagnement des deux stages par un montant forfaitaire de CHF 1000.-. Comme jusqu'ici, le JCE accorde une semaine supplémentaire de vacances pour l'accompagnement d'un stage, pour tenir compte de l'allongement de la durée de ce dernier.

Selon les expériences réalisées ces dernières années, il faut s'attendre à une moyenne de 20 SP et 15 stages par année, auxquels s'ajoutent des stages occasionnels en Suisse romande. Les derniers chiffres montrent que ce nombre diminuera fortement très bientôt avec les répercussions financières qui en découleront. Si le Synode approuve ce crédit récurrent, les stages et les SP devront être rémunérés dans le cadre proposé à partir d'août 2012.

Les évaluations effectuées auprès des stagiaires qui ont été reçues et examinées par le Centre pour la formation théologique pratique de Suisse alémanique (KOPTA) montrent que les membres du corps pastoral concernés sont perçus comme accomplissant leur tâche d'accompagnement avec motivation et engagement. Il est dans l'intérêt de l'Eglise de recruter les meilleures personnes possibles pour la tâche difficile qu'est l'accompagnement de la formation pratique au pastorat. Aujourd'hui, la rétribution de cette activité est une forme importante de reconnaissance, qui, d'ailleurs, vu l'investissement élevé en termes de temps, n'est en aucun cas comparable aux échelons salariaux habituels.

Si le Synode approuve ce crédit récurrent, les nouvelles rétributions devront être réglementées par le Conseil synodal au niveau de l'ordonnance. Le budget de 2012 et le plan financier de 2012 à 2016 prévoient un montant de CHF 40'000.- par année dans le nouveau compte 610.302.03. Si le Synode accorde le crédit sur la base de calcul proposée, cette dépense sera considérée liée pour les prochaines années.

Le Conseil synodal